

Compte-rendu de la réunion du 13 juin 2013 – Péronne – 9h30

Commission Thématique « Risques majeurs »

Etaient présents :

Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau et Président de l'AMEVA
Monsieur Gilbert SIMEON, Président de la Commission Thématique « Risques majeurs », Représentant de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et Maire de Fontaine-Notre-Dame
Madame Denise LEFEBVRE, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin
Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie
Madame Marie-Olivia ALLARD, Conseil Régional de Picardie
Monsieur Pierre MOROY, DISEMA de la Somme
Monsieur Jérôme TELLIER, Chambre d'agriculture de la Somme - Somea
Monsieur Jean-François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais
Monsieur Marc PELLET, Communauté de Communes du Pays Noyonnais
Madame Evelyne COULIOU, Stagiaire sur le SAGE Haute Somme, AMEVA
Madame Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE de la Haute-Somme, AMEVA

Etaient excusés :

Monsieur Damien MAELSTAF, Préfecture de la Somme, Service sécurité civile
Monsieur Jean-Paul VORBECK, DREAL Picardie
Madame Stéphanie AMBROSINO, Chambre d'agriculture de l'Aisne (mission érosion)
Monsieur Aryendra PAWAR, FDAAPPMA 80
Madame Cindy DELCENSERIE, Syndicat de la Vallée des Anguillères

Contact

Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute-Somme
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE
Structure porteuse - AMEVA
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

L'ordre du jour était le suivant :

- ❶ Approbation du compte-rendu de la réunion d'octobre 2012
- ❷ Rappel des objectifs de la réunion
- ❸ Présentation de la suite des fiches actions du PAGD
- ❹ Présentation de l'évaluation environnementale
- ❺ Questions diverses/Perspectives

Le diaporama et le compte-rendu de la réunion sont consultables sur le site Internet :

<http://ameva.org> : rubrique « Les SAGE → SAGE Haute-Somme »

Monsieur SIMEON, Président de la Commission « risques majeurs », remercie les membres de la Commission pour leur présence. La parole est ensuite laissée à Mademoiselle LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion d'octobre 2012

Le compte-rendu de la réunion de commission d'octobre 2012 est approuvé.

2. Objectifs de la réunion

Madame Leclaire rappelle que l'état des lieux et le diagnostic ont été validés en juin 2010. Les scénarios tendanciels ont été approuvés en décembre 2011. A partir de ces documents, ont été identifiés des enjeux, puis des orientations et des mesures pour chaque enjeu. Des actions ont ensuite pu être travaillées pour chaque enjeu, elles s'appuient également sur l'état des lieux, le diagnostic et les scénarios tendanciels du territoire du SAGE Haute Somme. Une première série de fiches action avait été présentée lors des dernières réunions de CT.

La version provisoire de l'évaluation environnementale quant à la gestion des risques majeurs sera également présentée aujourd'hui.

Le contenu du PAGD est rappelé : chaque orientation fait l'objet d'une fiche reprenant les objectifs de celle-ci, un rappel du diagnostic, les rappels du SDAGE, les rappels réglementaires, les mesures correspondantes et les actions du programme d'actions. Un document de travail reprenant les fiches de chaque orientation est remis aux participants.

Il comprend également des fiches actions reprenant les orientations de référence correspondantes, la description de l'action et ses moyens de mise en œuvre.

3. Les fiches actions

Fiche 3-a5 : Réduire la vulnérabilité du bâti face au risque inondation

Monsieur Lenglet rappelle qu'en amont de Péronne, il n'y a pas eu d'inondation par remontée de nappe en 2001.

En ce qui concerne les actions à mettre en œuvre et l'adaptation du bâti, monsieur Pellet indique qu'il pourrait être envisagé une évacuation par le toit. Dans ce cas, le bâti pourrait être adapté en installant des fenêtres de toit permettant de sortir en cas de montée des eaux rapides.

Madame Leclaire précise que les inondations dans la Vallée de la Somme sont plutôt lentes et que la montée des eaux est très rarement rapide.

Monsieur Moroy indique qu'il faudrait couvrir toute la vallée d'un Atlas des Zones Inondables (AZI).

Madame Allard estime qu'il faudrait identifier des zones prioritaires sur le domaine public dans un 1^{er} temps.

Fiche 3-a7 : Mettre en place un entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales

Monsieur Moroy estime que pour réaliser cette action, il faudrait réaliser un zonage des ouvrages permettant d'identifier les besoins.

Il indique qu'il faut faire un lien avec la fiche sur les zonages d'assainissement pluvial.

L'aspect réglementaire doit également être rappelé.

Monsieur Lenglet précise que la présence ou non d'ouvrages de gestion des eaux pluviales n'est pas connue et qu'il ne sera donc pas évident d'avoir un zonage exhaustif de leur localisation.

Monsieur Pellet indique que ces ouvrages doivent normalement être pris en compte dans les PLU et les SCOT et que lorsque ces documents ont été élaborés, l'information doit exister.

Monsieur Moroy indique qu'il faut bien prendre en compte les ouvrages de la Sanef et de la SNCF, comme cela est précisé dans la fiche action.

Dans les financeurs potentiels, sont ajoutés la Sanef, la SNCF et les collectivités.

Il pourrait être envisagé de trouver un autre indicateur plus facile à renseigner.

Fiche 3-A8 : Améliorer la Prévision des Crues

Monsieur Moroy propose de voir si la DREAL travaille en lien avec le Service de Prévision des Crues et s'il ne leur serait possible d'héberger des données complémentaires.

Les membres de la commission trouvent Intéressant de réactiver la station située au niveau du siphon de Halles car cela permettra d'avoir des chroniques des années antérieures et d'avoir des données plus à l'amont du territoire.

Fiche 3-A10 : Sensibiliser au Transport de Matières Dangereuses et réduire la vulnérabilité

Monsieur Moroy indique qu'il peut s'agir de produits toxiques, mais également radioactifs ou inflammables. La dimension « sol » est également à prendre en compte.

En ce qui concerne les secteurs géographiques, l'ajout d'une priorité 3 reprenant l'ensemble des communes est proposé puisque des sols contaminés pourront impacter les eaux souterraines.

Il serait intéressant de savoir ce qui est mis en place au niveau des SDIS et de voir dans quelle mesure cela peut être complété.

Madame Aubert demande si un glossaire des sigles sera intégré au PAGD.

Madame Leclaire précise que cela est en effet prévu compte tenu du nombre d'abréviations existant dans ce domaine.

Dans les partenaires techniques pressentis, sont ajoutés le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours de la Somme) et le BIRD-SC (Bureau interministériel régional de défense et de sécurité civiles).

Fiche 3-a11 : Communiquer sur l'existence des Commissions de Suivi de Sites et sites Seveso

Afin d'avoir un retour sur la connaissance de la population sur l'existence des CSS, des enquêtes pourraient être réalisées dans certaines zones pour savoir si les gens sont informés et si oui, par quel biais.

Les documents d'urbanisme peuvent également servir de relai d'information pour certains sites Seveso.

En ce qui concerne les indicateurs pressentis, seront comptabilisées le nombre de réunions officielles et complémentaires réalisées annuellement.

Fiche 3-a12 : Mettre en place des formations pour les scolaires sur les risques naturels existants sur leur territoire

Il est proposé d'ajouter aux partenaires techniques le rectorat, le CPIE et les associations du type AVIA (associations des victimes des inondations d'Abbeville).

4. L'évaluation environnementale

La parole est laissée à Madame Couliou qui réalise son stage de fin d'études dans le cadre du SAGE Haute Somme et plus particulièrement sur l'évaluation environnementale.

Madame Couliou rappelle les objectifs de l'évaluation environnementale.

Monsieur Moroy précise qu'il faut reprendre l'ensemble des lois sur l'Eau et pas uniquement celle 2006. Celles de 1964 et 1992 sont également importantes, ainsi que la DCE, la Loi Grenelle notamment pour les captages Grenelle et le PLAGEPOMI.

Madame Allard indique que le SRCE est en cours d'élaboration et qu'il faut l'ajouter dans les documents à prendre en compte.

Monsieur Tellier s'interroge sur les possibilités de protéger les éléments fixes du paysage.

Madame Leclaire indique qu'une fiche action est consacrée à cette thématique.

Monsieur Moroy précise que le règlement pourrait comprendre une règle par rapport à cela mais qu'il faut s'assurer auprès d'un juriste de ce qui peut être inscrit ou non dans le règlement du SAGE.

En ce qui concerne la terminologie employée, monsieur Moroy rappelle que l'appellation « ressource en eau » a un sens très précis dans le Code de l'environnement. Il faut donc être sûr de ce dont on parle dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Monsieur Lenglet indique qu'il ne faut pas oublier l'impact économique du Canal Seine-Nord Europe, et que ce projet ne peut pas être cité dans le paragraphe « peu d'évolution du territoire »

En ce qui concerne l'échéancier, monsieur Moroy indique que l'évaluation des coûts sera importante et que la CLE devra prendre ses responsabilités devant les chiffres avancés.

Madame Aubert indique qu'il pourra être intéressant dans un deuxième temps de rencontrer les EPCI afin de leur présenter les éventuels projets qui les concernent, ainsi que les coûts associés.

Monsieur Lenglet précise qu'il sera possible de s'appuyer sur l'AMEVA pour solliciter les maîtrises d'ouvrage locales.

Madame Leclaire indique que l'ensemble des fiches actions modifiées sera envoyée aux membres de la Commission thématique. L'évaluation environnementale sera également modifiée en fonction des remarques. Les actions seront présentées lors de la prochaine réunion de CLE, c'est-à-dire dès que le nouvel arrêté de composition sera signé, probablement fin 2013/début 2014. Des réunions de travail plus spécifiques pourront ensuite avoir lieu afin de finaliser les fiches actions, notamment par rapport au coût estimatif de chaque action.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur SIMEON remercie les participants et lève la séance à 12h.